

Article 22 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS POUR LES MEMBRES
DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les membres des Forces armées canadiennes et d'autres groupes d'employés de la Fonction publique sont furieux à la suite des modifications apportées par le gouvernement à la Loi sur l'assurance-chômage. En effet, à compter du 5 janvier, ces gens-là n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage, s'ils ont des revenus de pension et ont touché une indemnité de cessation d'emploi. Cette mesure est injuste, monsieur le Président, et je vais vous dire pourquoi.

De nombreux membres des forces armées sont tenus de prendre leur retraite dès l'âge de 40 ans à peine. C'est là une condition de leur emploi. Naturellement, ces gens aspirent à une seconde carrière. Ainsi, tandis qu'ils cherchent un deuxième emploi, ils devraient pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Or, en vertu des modifications apportées à la loi, ils n'ont pas droit à ces prestations pendant cette période-là. Si d'autres Canadiens y ont droit pendant cette même période, pourquoi pas eux? Le revenu de leurs pensions ne suffit pas à payer leurs factures, ce qui est la cause de leur retour sur le marché de l'emploi.

Les membres des forces armées ne cherchent pas à exploiter le système; ils sont à la recherche d'un emploi après avoir pris leur retraite. Ils ont donc droit à ces prestations. Après tout, ils ont cotisé au régime d'assurance-chômage des années durant. Toutefois, quand ils viennent à en avoir eux-mêmes besoin, voilà que le gouvernement les en prive.

Mon bureau a été assailli d'appels téléphoniques de gens que ces changements ont rendu inquiets. Ils se demandent comment ils feront pour s'alimenter et pour payer leurs notes de chauffage et d'électricité. Le gouvernement doit se débarrasser de ses œillères, ouvrir les yeux et voir de quelle manière ses programmes nuisent aux Canadiens. Je l'exhorte donc à annuler immédiatement cette décision.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA REPRISE DE L'ABATTAGE À SOUTH MORESBY, DANS LES ÎLES
DE LA REINE-CHARLOTTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'abattage reprend aujourd'hui à South Moresby, dans les îles Reine-Charlotte. L'industrie forestière était évidemment de bonne foi quand elle a accepté du gouvernement provincial les licences l'autorisant à exploiter certaines parties de l'île. Je crains, et mon parti partage ce souci, qu'un abattage fait au hasard ne détruise ce précieux patrimoine à jamais.

Nous avons entendu de nombreuses Églises. Il y a eu l'Église unie, le Conseil canadien des évêques et l'Église anglicane, tous opposés au projet C-70. Nous avons vu des syndicats et des groupes s'occupant des garderies. Notre parti a obtenu l'avis des groupes autochtones. Le comité n'a pas entendu leurs témoignages, car il n'a pas autorisé les associations d'Indiennes à comparaître devant lui. Toutefois, nous avons reçu des lettres et nous nous sommes entretenus directement avec leurs représentantes et nous savons que beaucoup d'entre elles s'opposent à ce projet de loi.

Nous avons reçu des instances d'associations de parents et de maîtres de tout le Canada qui représentent un vaste réseau de parents dont les enfants sont d'âge scolaire. Ces groupes s'opposent énergiquement à ce projet de loi. Nous avons recueilli les pladoyers de travailleurs sociaux et de groupes de politique sociale, notamment le CCDS, le Conseil national de bien-être, l'ONAP et de nombreuses autres associations, dont le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, un adversaire farouche du projet de loi.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces instances. Il a parlé de consultations, et pourtant tous ces groupes se sont opposés à ce projet de loi. Les organismes ont énoncé nombre de faits soulignant les effets cumulatifs très négatifs et régressifs du projet de loi sur les familles canadiennes.

Depuis des mois, de simples Canadiens de toutes les régions du pays nous font parvenir des pétitions. Les mères qui ont des jeunes enfants se donnent beaucoup de peine pour participer à ce mouvement de protestation en se rendant à des réunions et en s'organisant comme les pensionnés de la vieillesse l'ont fait le printemps dernier. Toutefois, il est incontestable que la Chambre des communes n'a jamais reçu tant de pétitions. Par exemple, mon bureau vient de m'envoyer les pétitions qu'il a reçues au cours de la fin de semaine. Je suppose qu'il y a là cinq cents autres pétitions qui nous sont parvenues en deux ou trois jours seulement. Les pétitions affluent de tous les coins du pays. Et, pourtant, le gouvernement se refuse à en tenir compte.

Je sais que le premier ministre (M. Mulroney) a lui-même reçu toutes sortes de pétitions, chose qu'il n'a toutefois pas mentionnée à la Chambre. Télégrammes et lettres ont été envoyés au gouvernement. Les Canadiens ont tout essayé pour amener le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le premier ministre à revenir sur leur décision à ce sujet.

Voilà ce gouvernement qui parlait de consultation et de la nécessité d'écouter le peuple. Je sais pour m'être entretenu avec des gens que les Canadiens sont très déçus de cette affaire. Plus de 100,000 personnes ont signé des pétitions contre le projet de loi C-70. C'est la campagne de pétitions la plus importante jamais vue et elle n'est pas terminée. J'ajoute que le gouvernement fait fi de ces pétitions à ses risques et périls.

Il ne fait aucun doute qu'il y a une vague de désillusion et de défiance à l'égard du gouvernement. On a le sentiment que le gouvernement n'a pas tenu la plupart de ses promesses.

Si vous êtes d'accord, monsieur le Président, je pourrais peut-être dire qu'il est 13 heures et poursuivre plus tard.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)